

Vétérinaires : des ruptures de médicaments



© 2022 Les Echos Publishing

En France, l'Anses, au travers de l'Agence nationale du médicament vétérinaire (ANMV), est l'autorité compétente en matière d'évaluation et de gestion du risque pour les médicaments vétérinaires. L'ANMV a pour mission de veiller à la mise à disposition des prescripteurs et des détenteurs d'animaux de médicaments vétérinaires sûrs, efficaces et de bonne qualité. À ce titre, elle publie chaque année un rapport faisant part des résultats liés à la surveillance des médicaments commercialisés en France. Et son dernier rapport fait état de plusieurs ruptures de médicaments en 2021. Principale catégorie concernée par ces ruptures : les vaccins destinés aux chiens et aux chats (27 %), et ce en raison de la forte croissance du marché (+20 %) liée à l'augmentation des populations canines et félines.

6 nouvelles ruptures critiques en 2021

Autres catégories de médicaments concernés : les antibiotiques, les anti-inflammatoires stéroïdiens et non-stéroïdiens, les antiparasitaires internes et externes, qui représentent chacune environ 15 % des ruptures. Et en 2021, 6 nouvelles ruptures critiques ont été publiées sur le site internet de l'Anses et 7 ruptures critiques ont été clôturées. Sachant que des solutions alternatives sont généralement

proposées aux praticiens.

Pour s'informer sur les dates de retour des produits ou sur les solutions alternatives identifiées au fil du temps, les praticiens peuvent se connecter sur le site de l'Anses-ANMV.

Pour consulter le rapport : www.anses.fr

© 2022 Les Echos Publishing